



ACCÈS À LA SANTÉ

La santé est un élément essentiel de la vie et du bien-être humain. Étant intrinsèquement lié à l'exercice des droits fondamentaux, le droit à la santé est reconnu dans la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948. La sécurité sociale doit rester un pilier majeur en matière de lutte contre les inégalités. Or, l'accessibilité des soins reste, en Belgique, un enjeu majeur en termes d'égalité. En effet, les études démontrent les limites d'accès aux soins pour les populations en situation de vulnérabilité économique, sociale et culturelle, mais également dans des catégories de plus en plus larges de la population. La qualité des soins qu'une personne reçoit dépend donc de nombreux facteurs dont la situation financière, la zone géographique, la langue, l'habileté à traiter les informations reçues, les charges familiales et dépenses incompressibles qui occasionnent des reports ou absences de soins.

Les communes et les provinces, dans la limite de leurs compétences respectives, doivent œuvrer pour un meilleur accès à la santé au vu de ces enjeux. Si la santé est une matière qui relève largement d'autres niveaux de pouvoir, les autorités de proximité peuvent jouer un rôle dans le développement d'un véritable axe «santé» au niveau local, notamment par des mécanismes de prévention et de promotion de la santé.

Principes fondamentaux :

- Garantir l'**accès aux soins** pour tous les usagers, au sein de **structures neutres** et dégagées de toute forme de prosélytisme

Le Centre d'Action laïque recommande de :

- Assurer un **accès à la santé équitable**, pour tous, aux différents âges de la vie, sans aucune discrimination sociale, ethnique, culturelle, territoriale, générationnelle, de genre...
- Augmenter le nombre de **centres de santé de proximité** et améliorer leur accessibilité.
- Mettre en place des **cabinets médicaux mobiles** pour desservir les zones rurales et les populations isolées.
- Proposer des formations au personnel médical à la prise en charge respectueuse et inclusive des patients de toutes identités de genre, orientations sexuelles et origines ethniques.

- Veiller au respect de la **neutralité au sein des structures de soin** et l'institutionnaliser par la signature d'un protocole sur le respect de la neutralité par chaque prestataire de soin.
- Veiller au **respect du droit des patients** par tous les prestataires de soin et au sein de toutes les structures (maisons de repos, centres médicaux, etc.). Cela passe nécessairement par la promotion de la loi relative aux droits du patient auprès de tous les prestataires, mais aussi, par de larges campagnes de sensibilisation auprès de tous les usagers.
- Promouvoir des politiques de **santé préventive**, notamment en matière d'alimentation, d'exposition environnementale, de santé mentale, etc.
- Proposer des **programmes de dépistage gratuits** pour des maladies courantes comme le diabète, l'hypertension et le cancer, en ciblant aussi les populations à risque spécifique.
- Mettre en place des initiatives pour **encourager la vaccination**, en s'assurant que les messages atteignent efficacement toutes les communautés.
- Organiser des ateliers et des groupes de soutien pour les personnes souffrant de troubles liés à la **santé mentale** avec une attention particulière aux besoins des groupes marginalisés.
- Encourager une activité physique régulière pour améliorer la santé globale, en créant des environnements sûrs et inclusifs pour tous.
- Organiser des événements sportifs inclusifs et des programmes de remise en forme gratuits ou à prix réduit.
- Réduire la pollution et améliorer l'environnement pour une meilleure santé publique, avec une attention aux zones habitées par les communautés marginalisées.
- Créer des zones vertes et des espaces sans pollution autour des écoles et des centres de santé, en priorisant les quartiers défavorisés.
- Promouvoir l'accès aux produits alimentaires locaux et sains via des marchés de producteurs.
- Mettre en place des programmes de distribution alimentaire pour les personnes en situation de précarité.
- Développer des services de soins à domicile et de soutien aux aidants proches, en reconnaissant les besoins spécifiques des personnes âgées.
- Proposer des activités sociales et physiques adaptées aux seniors pour prévenir l'isolement et promouvoir la santé, en créant des espaces inclusifs.
- Aménager des espaces publics pour qu'ils soient accessibles et sécurisés pour les personnes âgées.